

# Tarification éco-responsable



## Qu'est ce que c'est ?

Il s'agit d'une **nouvelle manière de payer la collecte et le traitement des ordures ménagères**.

La Tarification Eco-responsable (TECO) tient compte du **niveau de production de déchets des usagers**. Elle est calculée en fonction du volume d'ordures ménagères et du nombre de fois où elles sont collectées.

- **Avant : je payais uniquement une part fixe en fonction de mon logement**
- **A partir du 1er juin 2022 : Je paierai une part fixe minorée et une part variable en fonction de ma production de déchets**
- **La tarification éco-responsable est lancée depuis fin 2020 progressivement dans 8 communes de L'Agglo.**
- En savoir plus sur le [site de Versailles Grand Parc](https://www.mairieleslogesenjosas.fr/vie-pratique/collecte-des-dechets/tarification-eco-responsable/)

## Mise en place de la Tarification éco-responsable

### Phase 1 – test à blanc de janvier à mai 2022 :

Depuis le 1er janvier 2022, la 1ère phase de test des comptages ont commencé dans les 7 communes test de Versailles Grand Parc.

**Chaque sortie de bac ordures ménagères est ainsi enregistrée, grâce aux bacs identifiés.**

Courant mai, les propriétaires recevront un **relevé informatif** du montant de la part variable de la taxe sur la collecte des ordures ménagères. **Ce relevé ne sera pas à acquitter.**

## **Phase 2 : comptage au réel de juin à décembre 2022**

A partir du 1er juin 2022, **les levées des bacs des ordures ménagères seront comptabilisées au réel.**

La facturation de ces 7 mois de collecte de 2022 sera imputée sur la Taxe Foncière 2023 que les propriétaires recevront au cours du dernier trimestre 2023.

### **Vous disposez d'un bac individuel ou d'un badge d'accès aux bornes ?**

Chacun est invité à se **connecter avec les identifiants reçus par courrier et à consulter le portail usager** : <https://versaillesgrandparc.ecocito.com/>.

Celui-ci vous permet de vérifier vos informations individuelles et de suivre votre consommation. Si certaines données vous semblent erronées ou manquantes, il convient de contacter l'Agglo.

En savoir plus sur le [site de Versailles Grand Parc](#)

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)